

## **Conditions Générales de Vente et de Prestations Bott Sas** **Applicables à partir du 01.01.2023**

### **1. Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Ventes et de Prestations associées s'appliquent à toutes les ventes de produits et fournitures de prestations conclues par la société Bott Sas (ci-après dénommé « bott ») avec tout cocontractant (ci-après dénommé « le Client ») agissant dans le cadre de son activité professionnelle.

Toute commande entraîne de plein droit l'adhésion du Client aux présentes Conditions Générales. Par la même, le Client renonce expressément à l'ensemble de ses conditions d'achat sauf acceptation préalable et expresse de celle-ci par bott.

### **2. Validité des offres**

Les offres de prix engageant bott que si elles ont été établies par écrit. Les offres de prix bott sont valables pendant la durée indiquée sur l'offre.

### **3. Confirmation des commandes**

Les commandes passées auprès de bott ne sont définitives qu'à réception par le client d'un Accusé de Réception de commande.

### **4. Prix de vente des produits**

Les produits sont vendus au prix en vigueur au moment de la passation de commande. Il appartient au client de bien s'assurer que les tarifs dont il dispose sont bien ceux en vigueur. Les tarifs sont disponibles sur simple demande. Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent hors taxe, hors frais de port et d'emballage et hors prestations. Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur.

Pour les commandes d'aménagement de véhicule avec prestation de montage : l'approvisionnement des aménagements du Client ne sera effectué qu'à la réception définitive de son (ses) véhicule(s) sur le parc de bott. Les prix ne pourraient être garantis par bott au-delà d'un délai de 3 mois correspondant au délai de livraison du (des) véhicule(s) du Client. En cas de retard de livraison du (des) véhicule(s) du Client, les prix applicables seront ceux en vigueur le jour de livraison du (des) véhicule(s) du Client. Un devis réactualisé pourra être fourni au Client afin d'obtenir son accord final sur les prix avant de commander les marchandises. Si la hausse de prix devait être supérieure de 20% par rapport au tarif initial, le client pourra annuler sa commande s'il en fait la demande par courrier recommandé.

Pour les commandes d'aménagement de véhicule sans prestation de montage : les prix applicables seront ceux en vigueur le jour de livraison de la marchandise par bott. Un devis réactualisé pourra être fourni au Client afin d'obtenir son accord. Si la hausse de prix devait être supérieure de 20% par rapport au tarif initial, le client pourra annuler sa commande s'il en fait la demande par courrier recommandé.

Les offres de prix avec prestation de montage s'entendent pour l'exécution des travaux qui y sont décrits dans les conditions normales, à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues (démontage plancher et ou habillage, par exemple). bott se réserve le droit de soumettre un devis complémentaire si des éléments imprévus non communiqués par le Client ou non décelables par bott venaient à se manifester durant la prestation de montage. bott se réserve le droit de ne pas poursuivre le montage si ce nouveau devis n'est pas accepté par le Client, le matériel ne sera ni repris, ni échangé, le Client devra s'acquitter de la facture de la marchandise.

### **5. Emballage et transport**

Les emballages ne sont pas repris. Sauf stipulation contraire, les produits voyagent toujours aux risques et périls du Client et ce à compter de la prise en charge des produits par le transporteur au départ des usines bott ou de ses fournisseurs. Les produits ne sont assurés que sur instruction expresse et aux frais du Client. A réception de la marchandise, il appartient au Client de vérifier, en présence du transporteur, le bon état des produits livrés. En cas d'avarie ou de manquant, le Client devra :

- indiquer sur les documents de transporteur, des réserves claires, significatives, précises et complètes,
- confirmer ces réserves au transporteur par LRAR dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises. Au cas où le Client ne respectait pas cette clause, sa responsabilité serait engagée.

### **6. Transfert des risques**

Les risques sont transférés au Client dès leur sortie d'entrepôt des usines et/ou des fournisseurs.

## **7. Délais de livraison des produits et prestations**

Les délais de livraison ne sont donnés qu' à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas au Client le droit d'annuler la vente, de réclamer un dédommagement quelconque.

Toutefois, le Client non livré au-delà de 30 jours ouvrables à compter de la date de livraison indiquée, pourra annuler, par LRAR, sa commande à condition que la marchandise n'ait pas été livrée entre l'envoi et la réception du courrier recommandé.

En cas de force majeure, les délais convenus seront prorogés. bott devra informer le Client de la nouvelle date prévisionnelle de livraison.

bott est autorisée à procéder à des livraisons partielles avec facturation partielle.

Si le Client omet de prendre livraison des produits ou de ses véhicules dans le délai prévu, les frais et risques d'entreposage sont à sa charge. Les frais d'entreposage sont fixés forfaitairement à 15 €uros par jour à partir du 8<sup>ème</sup> jour d'entreposage.

## **8. Réception des prestations**

Lorsque bott effectue, en plus de la vente de ses produits, des prestations de montage sur son propre site ou sur le site du Client, bott et le Client conviennent des délais d'exécution de ces prestations et établissent, après leur réalisation une fiche de restitution de véhicule.

En cas de prestations dans les locaux bott, si le Client omet de récupérer le véhicule qu'il a déposé dans les délais convenus, les frais et risques d'entreposage sont à charge (se référer à l'article 7).

La fiche de restitution du véhicule confirmant la réception définitive des prestations bott est signée le jour même, au terme de l'intervention de bott. La fiche de restitution du véhicule doit être signée par bott et le Client ou le prestataire. Chacune des parties conservent un exemplaire. Lorsque le Client émet des réserves quant aux prestations effectuées par bott, bott et le Client disposent d'un délai maximum de 30 jours pour vérifier la réalité des réserves ou des défauts de conformité signalées et le cas échéant pour y remédier.

Le Client n'est pas autorisé à exécuter lui-même les prestations faisant l'objet des réserves émises.

La levée des réserves fait l'objet d'un constat de levée de réserves signé par bott et le Client. La levée des réserves entraîne l'exigibilité immédiate du solde du prix et constitue la réception définitive.

Lorsque que bott effectue une prestation de montage sur son propre site, des frais de réception et des frais de restitution de véhicule sont applicables

## **9. Conditions de paiement**

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à réception.

Tout retard de paiement à l'échéance, quelle qu'en soit la cause, entraîne l'exigibilité

immédiate et de plein droit d'intérêts de retard à un taux équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Selon le décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, bott se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire minimum de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Cette indemnité s'appliquera pour chaque facture impayée.

En cas de retard de paiement, bott se réserve le droit de suspendre ou annuler toute commande en cours.

En cas de détérioration du crédit Client, de révision à la baisse ou de la cessation de la garantie accordée par l'organisme d'assurance-crédit de bott, d'impayé antérieur, bott pourra, si bon lui semble, modifier les délais de paiement, exiger le versement d'un acompte ou une garantie particulière.

## **10. Réserve de propriété**

Tous les produits demeurent la propriété exclusive de bott jusqu'au paiement intégral de leur prix.

En cas de revendication et de restitution des produits, toutes sommes perçues par bott lui resteront acquises en contrepartie de la jouissance des produits dont aura bénéficié le client.

Dans l'éventualité où le Client souhaiterait revendre le produit, il s'engage à informer le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété et du droit que se réserve bott de revendiquer entre ses mains, soit le produit, soit le prix de revente à concurrence de sa créance en principal, intérêts et frais.

## **11. Réclamations**

Les produits fabriqués et vendus par bott sont garantis 3 ans à livraison contre tout vice de fabrication ou défaut de matière. Pour les autres produits vendus par bott, la garantie appliquée est celle du fabricant et/ou du fournisseur. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des produits reconnus défectueux. La garantie n'est acquise :

- qu'après réception par bott d'un courrier adressé par LRAR notifiant la non-conformité constatée et accompagné du bon de livraison
- qu'après reconnaissance de la défectuosité des produits par bott
- qu'à la condition que le Client ne soit pas intervenu lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers sur les produits depuis leur mise à disposition.

Sont notamment exclues de la garantie, les réparations qui résulteraient de l'usure normale, de détérioration ou d'accident provenant de négligence, de défaut de surveillance ou d'entretien, de stockage ou d'installation défectueuse ou non conforme aux préconisations de bott ou de transformation des produits.

## 12. Responsabilité

La responsabilité de bott au titre des obligations des présentes Conditions Générales ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers, à la faute du Client, ou à la survenance d'un évènement de force majeure tel que défini ci-dessous.

bott n'est pas responsable du vol ou de la détérioration du/des véhicule(s) confié(s) par le Client ou du vol ou de la détérioration des effets contenus dans ce/ces véhicule(s).

bott ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque défaut de montage si le montage est effectué par un tiers. bott n'est responsable envers le Client que de ses fautes lourdes ou intentionnelles ou des fautes lourdes ou intentionnelles de ses préposés. La responsabilité de bott est exclue en cas d'exploitation ou d'utilisation impropre, négligente ou inadaptée des produits livrés, d'un montage non-conforme ou inapproprié, d'utilisation de consommables ou de matériels de remplacement inadaptés, de conditions de terrain inadaptées ou d'un manque d'entretien ou de surveillance.

La responsabilité de bott ne s'étend pas aux pièces d'usure ni aux consommables.

Dans la limite des dispositions, la garantie des vices cachés et la garantie sur le fondement de la responsabilité du fait des produits défectueux prévues à l'article 1386-1 et suivants du Code Civil sont exclues.

En tout état de cause, les produits comportant un défaut reconnu ne peuvent faire l'objet, au choix du Client, que d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit. Par ailleurs, bott décline toute responsabilité pour les produits ou accessoires que le Client pourrait lui imposer et non facturés par bott, en complément d'aménagements, comme bott se réserve le droit de refuser l'installation de ces dits produits et accessoires pour quelque raison que ce soit.

Concernant les aménagements sur véhicule neuf : les informations communiquées dans le cadre de validation d'un devis s'entendent sous réserve de l'homologation « émissions de polluants » du véhicule livré et des contraintes techniques imposées par le constructeur du véhicule (norme WLTP). A ce titre, bott ne saurait être tenue responsable du choix du véhicule et de la non-conformité réglementaire qui pourrait en résulter.

Concernant les aménagements sur véhicule usagé (déjà immatriculé) : conformément à la réglementation en vigueur, en cas de changement des caractéristiques techniques du véhicule, si seule la masse à vide évolue, le titulaire du certificat d'immatriculation doit présenter un bulletin de pesée aux services d'immatriculation pour prise en compte des nouveaux poids G et G1 sur le certificat d'immatriculation.

La responsabilité de bott ne peut être engagée pour les dommages directs tels que les pertes de chiffre d'affaires, d'exploitation, de production, de bénéfices, d'opportunité, de clientèle.

## 13. Force majeure

Tout cas de force majeure ou tout évènement de lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel chez bott ou ses fournisseurs, épidémie, guerre, révolution et actions illicites, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage, rebuts de pièces en cours de fabrication, rupture d'approvisionnement en énergie ou en matières premières, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, retardant la fabrication ou importation des pièces, sans que cette liste soit exhaustive, éteint, limite ou suspend corrélativement les obligations de bott quant aux produits ou aux prestations commandées.

## 14. Droits de Propriété Intellectuelle

Tous droits de propriété intellectuelle afférents aux plans, modèles, échantillons, spécifications, indications, outils et autres objets ou données mis à la disposition du Client demeurent la propriété unique et exclusive de bott. Leur transmission à un tiers ou leur reproduction, en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit, sont interdites sans l'autorisation expresse de bott. Le Client s'engage à n'en faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de bott.

## 15. Confidentialité

Lorsque le Client reçoit des informations financières, techniques et commerciales de bott qui ne sont pas dans le domaine public, il s'interdit, sans l'accord préalable et écrit de bott de les divulguer, les utiliser, permettre qu'elles soient divulguées ou utilisées, autoriser l'accès ou les mettre autrement à disposition, à une autre personne que ses propres dirigeants et employés qui ont besoin de les connaître pour la bonne exécution de leur mission dans le cadre de l'application des présentes.

## 16. Informatique et liberté

Les données personnelles recueillies lors de la commande ou de la demande de prix sont collectées et traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles. Si le Client souhaite exercer ce droit, il est invité à écrire à Bott Sas - Le Carré des Aviateurs - 157 Avenue Charles Floquet - 93150 LE BLANC MESNIL ou par mail à [contact@bott.fr](mailto:contact@bott.fr).

## 17. Attribution de juridiction et droit applicable

Tout différend, de quelque ordre qu'il soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BOBIGNY qui se devra d'appliquer la loi française.

\* \* \*

Identifiant registre des producteurs : FR013525